



Vaudreuil-Dorion

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Rôle d'évaluation foncière Autodéclaration des travaux effectués à l'immeuble

Vaudreuil-Dorion, le 4 janvier 2021 – La Ville de Vaudreuil-Dorion informe ses citoyens qu'ils recevront d'ici peu par la poste un formulaire d'autodéclaration relativement aux ajouts, améliorations et rénovations apportés à leur immeuble au cours des neuf dernières années. Les renseignements fournis permettront à la firme mandatée par la Ville à cet effet, soit Évimbec, de mettre à jour les dossiers d'évaluation foncière.

Cette façon de faire a dû être mise en place dans le contexte de pandémie où les évaluateurs ne peuvent effectuer leur travail comme à l'habitude en entrant dans le domicile des citoyens. Tous les propriétaires d'immeubles se doivent de retourner la fiche dûment remplie, et ce, en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale. À noter qu'une version anglaise du formulaire est disponible sur le site Web de la Ville.

Pour toute question, les citoyens sont invités à communiquer avec le Service des finances et de la trésorerie au 450 455-3371, option 7.